

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – 28 NOVEMBRE 2018 À 18 H 30 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT REG-362-11

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro REG-362-11 de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2018, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT REG-362-11 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN D'AUTORISER CERTAINS USAGES SPÉCIFIQUES DE LA CLASSE 11 ET CERTAINS USAGES DE REMPLACEMENT DE LA CLASSE 3 AINSI QUE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DROITS ACQUIS À LA ZONE IJ-663

2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu **mercredi le 28 novembre 2018 à 18 h 30**, dans la salle du Conseil située au 1^{er} étage de l'hôtel de ville de Brossard, au 2001, boulevard de Rome.

3. L'objet du projet de règlement REG-362-11 est à l'effet de modifier le règlement de zonage REG-362, principalement de la façon suivante :

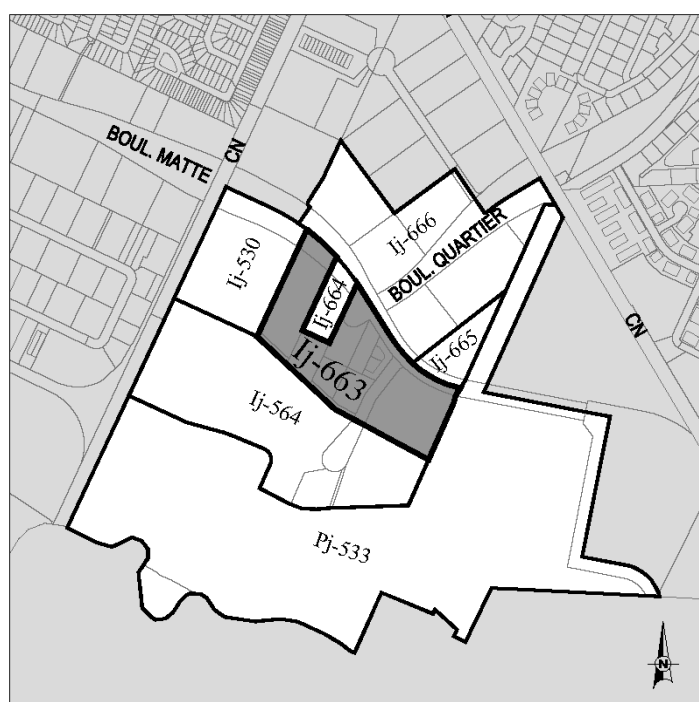
La zone Ij-663 localisée entre le boul. Matte au nord et la limite du site de la compagnie Construction GFL au sud. Les ateliers municipaux et le fossé Daignault forment les limites d'est en ouest.

Le présent règlement a pour objectif de modifier le règlement de zonage REG-362 afin d'autoriser, à la zone Ij-663, certains usages spécifiques de la classe C11 (Commerces contraignants) et des usages de remplacement de la classe 3 (service et bureaux) pour un usage dérogatoire, protégé par droits acquis de la même classe.

Le règlement prévoit aussi modifier certaines dispositions relatives à l'extension d'un usage dérogatoire à l'intérieur d'un bâtiment principal spécifiquement pour cette zone.

4. Ce premier projet de règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le présent règlement concerne la zone visée Mc-662 et ses zones contiguës telles qu'illustrées aux plans ci-dessous :



Zone visée : Ij-663

Zones contiguës : Ij-530, Ij-564, Ij-664, Ij-665, Ij-666 et Pj-533

Zones visées  Zones contiguës  Zones exclues 

5. Le premier projet de règlement numéro REG-362-11 peut être consulté du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30, au comptoir de la Direction du greffe à l'hôtel de ville de Brossard situé au 2001, boulevard de Rome.

Brossard, ce 20^e jour de novembre 2018.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450-923-6311.